

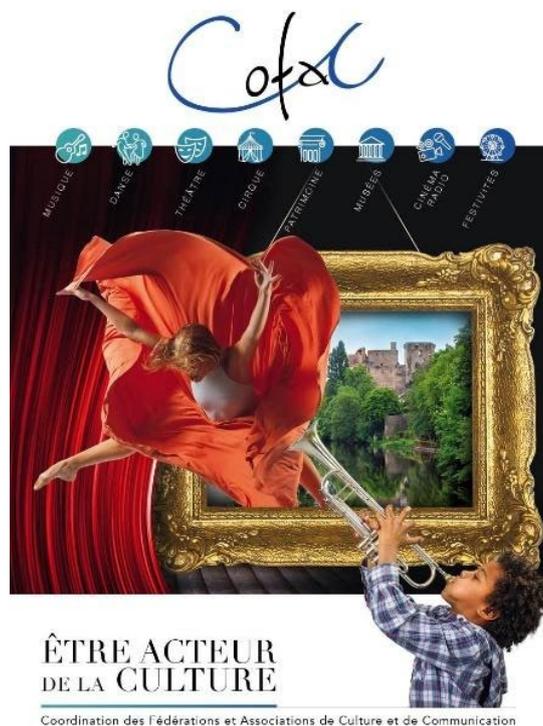


Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

RAPPORT MORAL

RAPPORT D'ACTIVITES

2020



Assemblée Générale, le 6 mai 2021

I. RAPPORT MORAL

La COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication) **est l'organisation de la société civile qui rassemble 23 fédérations et unions nationales culturelles les plus représentatives, œuvrant dans les différents champs de la culture** tels que : le Patrimoine, le Théâtre, les Musées, la Musique (écoles et ensembles vocaux, instrumentaux et traditionnels), le Cinéma, les Écoles de Cirque, les Foyers Ruraux, les organisateurs de Spectacles Historiques et de Festivités, et les MJC.

La COFAC est aussi un lien entre culture, éducation et démocratie.

La COFAC représente ainsi aujourd'hui plus de 40.000 associations culturelles citoyennes et bénévoles qui agissent au quotidien pour faire vivre la culture partout sur le territoire.

Elle est le « pôle culture » du Mouvement Associatif français et permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration des politiques culturelles.

La COFAC agit aujourd'hui essentiellement sur les thèmes suivants : la place et la reconnaissance des **pratiques en amateur** (16 millions de praticiens en France), le rôle des associations dans **l'éducation culturelle et artistique**, les **besoins en financement** des associations et de leurs réseaux fédérés, l'activité humaine dans les associations -- **salarial, bénévolat**-- et la structuration du secteur, les **droits culturels**, la **démocratisation** et la **démocratie culturelle**, les **enjeux européens** des associations culturelles.

Elle est mobilisée auprès de l'ensemble des 350 000 associations culturelles depuis le début de la crise pour répondre à leurs questions, négocier les mesures de soutien qui leur seront applicables et leur en faciliter l'accès.

Les fédérations et associations nationales réunies à la COFAC couvrent tous les champs culturels :

Spectacle vivant : A Cœur Joie, Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique, Association Nationale pour les Étudiants Danseurs Et Musiciens, Confédération Française des Batteries-Fanfaires, Confédération Musicale de France, Fédération d'Associations de Théâtre Populaire, Fédération Française des Ecoles de Cirque, Fédération Française de l'Enseignement Artistique, Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre amateur et d'Animation, Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné, Jeunesses Musicales de France, Union des Fanfares de France ;

Patrimoine et musées : Fédération des Ecomusées et des Musées de Société, Fédération Française des Sociétés d'Amis de Musées, l'Union REMPART ;

Cinéma : Territoires et Cinéma ;

Éducation populaire généraliste ayant une activité autour de la Culture : Confédération Nationale des Foyers Ruraux, Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, Fédération Sportive et Culturelle de France, La Ligue de l'Enseignement, Peuple et Culture ;

Organisateurs de festivités : Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques et la Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités.

La COFAC est l'interlocuteur des pouvoirs publics sur le territoire. Elle participe à la co-construction des politiques culturelles à l'échelle nationale, régionale, départementale et locale. Les COFAC régionales sont présentes en Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est. Deux nouvelles COFAC régionales, en Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été créées en 2020.

En 2008, la COFAC a signé une convention de partenariat avec l'association OPALE dans le cadre des missions et actions du CRDLA Culture.

BUREAU DE LA COFAC



La COFAC est présidée par **Marie-Claire MARTEL** (FUSE)

Vice-présidents :

Jean-Michel RAINGEARD (FFSAM)

Vincent NIQUEUX (JM France)

Benoît POITEVIN (FEMS)

Gilles EL ZAIM (FNCTA)

Secrétaire général :

Côme FERRAND-COOPER (A Cœur Joie)

Secrétaire général adjoint

Arnaud THENOZ (FNCOF)

Trésorier :

Olivier LENOIR (Union REMPART)

Trésorier adjoint :

Alain LABROUCHE (FATP)

Deux Membres :

Céline RECCHIA (Territoires et Cinéma)

Jean-Paul ALIMINI (FFEA)

EQUIPE

L'équipe de la COFAC appuie au quotidien le travail des administrateurs

Eva CAMPS, coordinatrice nationale

Murielle LE GONNIDEC, chargée de missions



ACTIVITE STATUTAIRE

L'Assemblée Générale :

Le 28 septembre 2020

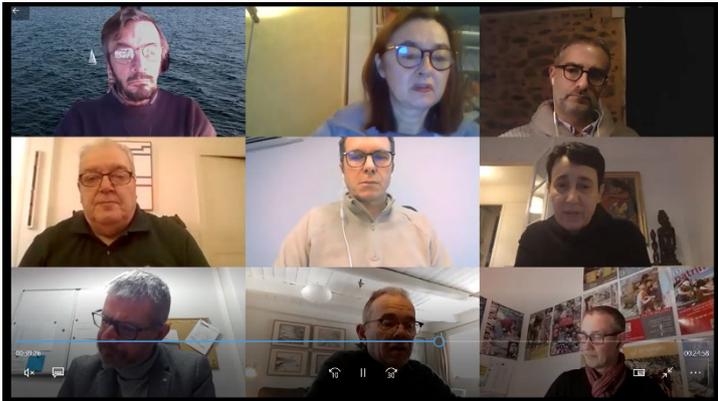
L'Assemblée Générale Extraordinaire
(modification des statuts) :

Le 5 novembre 2020 afin d'inscrire notamment l'attention à la parité, l'inclusion des jeunes, les aménagements nécessaires à une meilleure coordination avec les Cofac Régionales et d'autoriser la Cofac à défendre les droits culturels des personnes en justice.

Les réunions du **Conseil d'administration** :

Les 23 janvier, 12 mars, 7 mai, 25 juin, 20 juillet, 21 et 28 septembre, 15 octobre, 16 novembre 2020





Les membres du **Bureau** se sont réunis chaque lundi afin d'assurer une plus grande collégialité dans la gestion et de l'administration de la Cofac, et d'organiser le travail des salariés et l'ensemble des activités de la semaine.

Une **cellule de gestion de crise** a été créée à la COFAC en mars 2020 suite à la situation sanitaire et le premier confinement afin de relayer les informations, les mesures de compensations, accompagner les dirigeants associatifs dans toutes les décisions nécessitées par la crise, et répondre à leurs inquiétudes.

Dans la période de mars à mai 2020 le Bureau s'est réuni tous les jeudis pour échanger et traiter sur les sujets de la crise sanitaire et sa gestion. Les réunions de la crise ont été ouvertes aux présidents des membres nationaux et aux présidents des COFAC régionales, ainsi qu'aux administrateurs de la COFAC.

REPRESENTATIONS ET MANDATS DIVERS

Marie-Claire MARTEL représente la COFAC au Bureau du **Mouvement associatif en tant que Secrétaire Générale**, et Benoît POITEVIN est son suppléant au Conseil d'Administration. Elle représente le président du Mouvement associatif au **Comité d'orientation de l'Institut français du Monde associatif**, Fondation pour la recherche scientifique consacrée au monde associatif, placée sous l'égide de la Fondation de France et dépendant de l'Université Lyon 3.

Marie-Claire MARTEL, **conseillère au CESE et Secrétaire du Bureau du Conseil**, fait partie du Groupe des Associations dont les membres sont élus par le Mouvement associatif ; elle est rapporteure **de l'Avis « Vers la démocratie culturelle »**. Marie-Claire MARTEL a présenté ses travaux devant des publics très divers tout au long de l'année pour passer d'une Culture « pour tous » à une Culture « avec tous ». Elle a été chargée par le Président du Conseil de la mission de la mise en place de la responsabilité sociétale du Conseil (RSE). Elle a été élue pour représenter le Conseil au **CNESERAC**. Désignée par le Premier ministre pour siéger au **Comité de Gouvernance de la Convention Citoyenne pour le Climat** en tant qu'experte de la participation citoyenne, elle y était en charge de l'accompagnement des citoyens tirés au sort.

Claire VAPILLON est conseillère au **HCVA**, et fait partie de la Commission « engagement ». Elle a également participé aux travaux du comité de pilotage sur la **gouvernance des systèmes d'information de la DJEPVA**.

Olivier LENOIR siège au comité **consultatif du FDVA**.

Benoit POITEVIN participe aux travaux du groupe de travail du **Mouvement associatif** sur la **fiscalité** du secteur associatif ; les travaux ont principalement porté sur la taxe sur les salaires et les rescrits fiscaux. Il siège également au **Comité d'évaluation** du Mouvement Associatif.

Mathilde N'KONOU, représentante des Foyers Ruraux, a été nommée par l'arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse du 29 juin 2020 pour participer aux travaux de la **commission « éducation populaire »** du **Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ)**.

Eva CAMPS et Dimitri LEROY représentent la COFAC aux réunions du comité de rédaction **d'Associations Mode d'Emploi**.

II. RAPPORT D'ACTIVITÉS

PARTICIPATION A DE GRANDS RENDEZ-VOUS DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES FEDERATIONS

Participation à l'Assemblée Générale des COFAC Nouvelle-Aquitaine et Auvergne Rhône Alpes.

Participation à l'Assemblée Générale Constitutive des COFAC Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur.

Organisation et animation des réunions des associations culturelles à Lyon, Toulouse, Marseille...

Participation à l'Assemblée Générale du Fonjep.

Participation à l'Assemblée Générale du Mouvement associatif.

Participation à « Droit de Cité » à la Cité à Paris, un événement créé par le Mouvement Associatif à l'occasion de ses 20 ans.



[Interview de Marie-Claire MARTEL](#), Présidente COFAC, à Droit de Cité à la Cité Internationale Universitaire à Paris le 31 janvier 2020, un événement créé par le Mouvement Associatif à l'occasion de ses 20 ans.

Participation à des réunions plénières du Conseil d'Orientation des politiques de jeunesse (COJ).

Poursuite de l'organisation et de la participation aux Rencontres cultures bilatérales entre la COFAC, ses membres et les Associations des autres champs associatifs et notamment du tourisme social ou du champ social et sanitaire.

Rencontres sur l'accompagnement numérique des Associations.

Intervention lors de la Table ronde : « Associations culturelles employeuses : quelles perspectives ? » lors du forum Entreprendre Autrement dans la Culture

Soutien au développement de projets innovants, (Maillages, projet de territoire du Théâtre de Gascogne en lien avec les associations des Landes).

Participation aux tables rondes des Etats Généraux des festivités populaires et culturelles de France à Montargis.

Intervention lors du webinar « [Organiser son AG à distance](#) » organisé par le CEPRAVOI.

GROUPES DE TRAVAIL

« Pratiques artistiques et culturelles »

Animation : Marie-Claire MARTEL, Gilles EL ZAIM

Dans le cadre de la crise sanitaire, le groupe a porté une veille attentive aux décrets liés aux mesures de confinements et de reprise des activités. Il a réalisé des opérations d'information via le site Internet (notamment participation à la FAQ sur la crise de la COVID) et les newsletters. Il a accompagné des adhérents et non adhérents afin de répondre à toutes les questions concernant la reprise des activités artistiques et culturelles et les protocoles sanitaires à mettre en place.

Le groupe a travaillé à des préconisations sur les décrets et les conditions d'une reprise des activités dans un cadre sanitaire responsable.

Par ailleurs, les notes pratiques amateurs et licence d'entrepreneur de spectacles ont été réactualisées.

Certains membres du groupe ont participé aux tables rondes des Etats Généraux des festivités populaires et culturelles de France à Montargis.

« Territoires »

Animation : Marie-Claire MARTEL, Olivier LENOIR, Côme FERRAND COOPER (à partir de septembre 2020)

Le groupe de travail a continué à structurer le **réseau régional** au travers des COFAC régionales, permettant de décliner à l'échelle de la région la construction de l'intérêt général grâce au consensus, et de s'insérer dans le dialogue civil régional, avec l'ensemble des autres acteurs, élus, syndicats de salariés et d'employeurs, et entreprises. La COFAC Occitanie et la COFAC Provence Alpes Côte d'Azur ont ainsi été créées.

Le groupe a travaillé sur la déclinaison dans les régions de la Charte d'Engagements Réciproques signée le 15 février 2019 entre le Ministère de la Culture et la COFAC.

Enfin, le groupe s'est chargé de l'information des membres sur toutes les questions relevant du dialogue social et civil au niveau régional.

« EAC, EAS, EP »

Animation : Claire VAPILLON

Le groupe de travail a continué sa réflexion sur les **convergences possibles entre l'éducation artistique et culturelle, l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation populaire.**

Deux axes de travail potentiels pour le groupe de travail EAS-EAC-EP ont été proposés, compte tenu de la situation liée à l'épidémie de

Covid19 et les enjeux démocratiques et sociétaux actuels :

Axe 1. L'apprentissage de la citoyenneté dans l'enseignement artistique - *Croisement entre pédagogie artistique, enjeux démocratiques et inclusion sociale.*

Axe 2. Enseignement artistique numérique, enjeux, apports et limites - *Croisement entre pédagogie artistique, sciences de l'éducation et du développement de l'enfant et inclusion sociale.*

Les travaux ont également porté sur les apports, les limites et les enjeux du **Pass Culture**, dispositif ministériel sur lequel la COFAC a été consultée. Les membres, potentiels acteurs culturels concernés, ont mis sur la table leurs interrogations, relatives notamment à l'aspect passif de la consommation culturelle, sur le nombre de jeunes réellement concernés. Les échanges, riches, ont permis de dégager plusieurs questionnements communs et possibilités d'action en local. Les possibilités d'évolution du Pass Culture avec une ouverture plus large aux associations sont envisageables et l'examen des conditions d'entrée doit se poursuivre. Les besoins sont immenses et la demande des jeunes est forte, la culture dans les zones rurales est essentiellement portée par les associations, il est important que les activités qu'elles proposent puissent être payées avec le Pass.

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Depuis mars dernier, le secteur associatif culturel comme tout le pays est en état de crise sanitaire. L'équipe des bénévoles et des salariées de la COFAC fait preuve d'organisation, de détermination et d'inventivité afin de maintenir une activité forcément affectée par la situation sanitaire, mais nécessaire afin d'accompagner ses adhérents et l'ensemble des associations culturelles non adhérentes lors de cette crise sans précédent. Car c'est tout le secteur associatif culturel qui fait la richesse des territoires qui est affecté.



Une cellule de gestion de crise a été immédiatement créée à la COFAC afin de relayer les informations, les mesures de compensations, accompagner les dirigeants associatifs dans toutes les décisions nécessitées par la crise, et répondre aux inquiétudes des associations culturelles ainsi elle s'est fait le relai dans les négociations avec les différents ministères tout au long de la crise, de même avec Assemblée nationale et Sénat. Différentes notes ont également été transmises à l'Elysée et à Matignon, à leur demande, par l'intermédiaire du CESE.

La COFAC a travaillé dès le début de la crise avec ses membres pour permettre une mutualisation des connaissances, expériences et ressources permettant au secteur associatif culturel de s'orienter dans la crise, adapter leurs projets associatifs aux conditions du confinement, maintenir un lien avec leurs adhérents et leur territoire, et les accompagner dans le maintien de la vie associative statutaire à distance (mise en place des outils spécifiques).

Cette mobilisation s'est développée selon plusieurs temporalités :

- un canal numérique permanent de communication a été ouvert pour permettre des échanges et remontées rapides d'informations ;
- le Bureau s'est réuni une à deux fois par semaine en visioconférence, en s'ouvrant à tous les membres du CA et des COFAC régionales, pour organiser la réponse collective à la situation ;
- une Foire Aux Questions, ouverte à tous sur le site internet, a été alimentée et maintenue à jour en continu ;
- un espace sur le site internet a été créé pour poser des questions spécifiques ;
- un dossier sur l'impact de la crise et une veille juridique permanente ont été régulièrement alimentés sur le site internet et relayés au réseau de la COFAC ;
- des interventions lors de webinaires et réunions en ligne ;
- le relai immédiat et le décryptage des mesures gouvernementales en lien avec les Cabinets ministériels.

Cette architecture a permis d'opérer en temps réel une veille sanitaire et réglementaire, d'en débattre les conséquences pour les membres, et de faire remonter les préoccupations et cas litigieux aux niveaux adéquats de prise de décision publique.



Dans cette période la COFAC s'est également mobilisée sur :

- le travail avec des autorités, les élus et des directeurs des affaires culturelles des collectivités sur des aides destinées aux associations ;
- l'assistance juridique ;

- la création d'une enquête pour mesurer l'impact de la crise sur les membres de la COFAC ; le travail avec les différents Ministères et les membres et le Mouvement associatif sur le déconfinement et le plan de relance, création un cahier des charges, déclinaison par activité (musique cordes/vents, danse, cirque, musée, visites guidées, ateliers de pratiques artistiques diverses...) des fiches techniques.

Nos alertes ont porté entre autres sur la rédaction des décrets, leur lecture parfois divergente au niveau local, la prise en compte des spécificités du secteur associatif culturel dans les dispositifs de soutien et de relance, etc.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 a un impact important sur la tenue des Assemblées Générales d'un grand nombre d'organisations, en particulier les associations. Dans ce cadre, le gouvernement a pris des mesures dès le mois de mars 2020 permettant dans certains cas et sous certaines conditions de repousser les dates de tenue de ses assemblées et éventuellement de les tenir par des moyens électroniques. Constatant l'absence de guide de référence pour l'usage de ces outils par le monde associatif, la COFAC a mené, en partenariat de mécénat de compétences avec la société Expleo, un travail de recherche et d'élaboration autour de la thématique des outils de vote électronique. Ce travail a débouché sur la publication d'un "[Guide sur le vote électronique pour les Associations](#)", mis à disposition sur notre site internet, et présenté lors de webinaires en ligne.

Partenariat sur deux enquêtes sur l'impact de la crise sanitaire

Mars-avril : **1ere enquête #COVID-1** auprès de 20 324 responsables associatifs dont 2 433 responsables du secteur culturel en partenariat et à l'initiative du Mouvement associatif et du Réseau National des Maisons des Associations, en lien avec la DJEPVA, et avec l'appui de R&S.



L'objectif : observer les impacts humains et économiques de la crise pendant la période de confinement qui a débuté le 17 mars.

Mai-juin : **2ème l'enquête #COVID-2** auprès des responsables associatifs dont 1 896 responsables du secteur culturel (dont 984 associations employeuses) en partenariat et à l'initiative des mêmes partenaires que l'enquête #CODIV-1, accompagnés de France Générosités et du Conseil National des Employeurs d'Avenir –CNEA.

L'objectif : préciser les impacts économiques et les besoins d'accompagnement, dans le cadre de la reprise progressive d'activités, à compter du 11 mai.



FORMATIONS DES BENEVOLES

L'une des vocations de la COFAC est la formation des bénévoles de notre réseau, objectif pour lequel elle bénéficie de Fonds pour le Développement de la Vie Associative. La formation de bénévoles étant l'un des éléments essentiels de notre projet associatif, elle se veut, par l'ouverture d'esprit et l'acquisition de compétences qu'elle offre, autant émancipatrice pour les bénévoles que porteuse de transformation sociale.

La mise en place de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour la formation de bénévoles a permis de réaffirmer sa pertinence et son impact positif dans l'accompagnement de nos bénévoles. Elle permet la sécurisation de nos actions dans la durée. Enfin, elle manifeste le soutien et favorise le partenariat équilibré avec l'Etat et sa reconnaissance des actions menées par notre coordination pour la promotion d'une vie associative culturelle libre, exprimant ainsi la participation de la société civile à la gestion de l'intérêt général et à la construction du vivre ensemble.

Parallèlement, la participation de la COFAC au Comité consultatif du FDVA lui permet de contribuer à la réflexion conduite par la DJEPVA et le Mouvement associatif pour réformer l'appel à projet FDVA Formation. Il s'agirait ainsi d'y introduire pour toutes les associations la possibilité de bénéficier d'une CPO et de conduire un programme de formation fondé sur un plan de formation plutôt que sur des actions tronçonnées pour répondre aux exigences de l'actuel appel à projets annuel.

COFAC REGIONALES

Les associations culturelles, regroupées au sein de la COFAC, sont les interlocuteurs et partenaires des Régions. L'objectif de la COFAC nationale est de renforcer le poids du monde de la culture au sein du Mouvement associatif en région et d'assurer une représentation des associations du champ culturel auprès des pouvoirs publics et notamment auprès de chaque Conseil régional.

En 2020, la COFAC a poursuivi le développement des COFAC régionales dans le cadre de la réforme territoriale, ainsi la COFAC régionale Occitanie et la COFAC Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été constituées en février et mars 2020.

Après l'adoption par la COFAC de nouveaux statuts-cadre pour les COFAC régionales en 2020, les COFAC en régions mettent leurs statuts en conformité avec les statuts-cadre, leur permettant ainsi d'accueillir plus largement de nouveaux membres et notamment des membres locaux, associations

locales qui ne sont représentés par aucune fédération membre de la COFAC.

La COFAC a organisé une formation à l'attention des président(e)s de COFAC régionales, le 14 mai 2020 en visioconférence, autour de la déclinaison en région de la Charte d'engagements réciproques signée entre la COFAC et le ministère de la Culture en 2019. Un travail d'enquête réalisé par la COFAC PACA pour établir un panorama de ses membres a également été présenté aux participants, notamment la méthode utilisée pour conduire ce travail, qui pourra inspirer les autres COFAC régionales.

Et afin de faciliter le travail des COFAC régionales, un accès intranet a été créé sur le site de la COFAC et présenté aux participants, sur lequel ils pourront trouver des documents utiles au fonctionnement des structures régionales (dossier Covid-19 pour les régions, statuts type, fichiers DRAC...).

En décembre la COFAC a entamé la structuration régionale en Normandie afin de créer une nouvelle COFAC.

COFAC Régionales

COFAC Ile-de-France (COFACRIF), président : Jacques GUÉNÉE (Territoires & Cinéma)

COFAC Nouvelle-Aquitaine, président : Jany ROUGER (La Ligue de l'Enseignement)

COFAC Bourgogne-Franche-Comté, présidente : Claire VAPILLON (FFMJC)

COFAC Auvergne-Rhône-Alpes, président : Arnaud THENOZ (FNCOF)

COFAC Grand Est, président : Jean-Marie WINTZ (FSCF)

COFAC Occitanie, présidente : Dominique TREISSEDE (AAMROC/Amis des Musées)

COFAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, président : Sam KHEBIZI (Les Têtes de l'Art)

Voir l'annexe pour le compte rendu détaillé.

RELATIONS AVEC LE MOUVEMENT

ASSOCIATIF

La COFAC a participé activement à la gouvernance du Mouvement associatif.

Marie-Claire MARTEL a continué sa mission en tant que Secrétaire Générale du Mouvement associatif.

Marie-Claire MARTEL et Benoît POITEVIN ont représenté la COFAC aux **assemblées statutaires** du Mouvement associatif tout au long de l'année.

Benoit POITEVIN fait partie du **groupe de travail sur la fiscalité** qui plus particulièrement a travaillé sur les rescrits fiscaux et la taxe sur les salaires.

Marie-Claire MARTEL a participé à l'organisation de l'ensemble des travaux du Mouvement et à leur suivi au sein du Bureau. Elle a plus particulièrement été investie dans les travaux juridiques et le plaidoyer et en lien avec l'ensemble des charges de plaidoyer des membres du Mouvement Associatif.

Marie-Claire MARTEL a participé à l'organisation de Droit de Cité à la Cité Internationale Universitaire à Paris le 31 janvier 2020, un événement créé par le Mouvement Associatif à l'occasion de ses 20 ans.



De nombreux représentants du réseau de la COFAC et l'équipe salariale ont participé aux échanges organisés dans le cadre de Droit de Cité.

Plusieurs membres du réseau de la COFAC ont assisté à des webinaires thématiques organisés tout au long de l'année par le Mouvement associatif.

RELATIONS AVEC LE CENTRE DES RESSOURCES DLA CULTURE/OPALE

Le DLA accompagne de façon proportionnée toute la diversité du champ culturel tant dans les domaines artistiques (théâtre, danse, musique, média, patrimoine...) que dans les fonctions (structures de création, de diffusion, d'enseignement, etc.). La COFAC copilote, aux côtés de l'UFISC, la mission du Centre des Ressources DLA Culture, portée par OPALE.

Les actions avec le CRDLA Culture et OPALE ont été réalisées autour de quatre axes stratégiques :

- Mobiliser, sur le territoire national, les têtes de réseau et les acteurs du Mouvement associatif au profit du dispositif DLA.
- Réaliser de la veille, de la capitalisation et repérer les innovations.
- Apporter un appui-conseil et des ressources aux DLA départementaux et DLA régionaux.
- Contribuer à la coordination, l'évaluation et la valorisation du dispositif.

Les objectifs principaux de la mission réalisée par la COFAC dans le cadre de cette convention sont plus particulièrement :

- La promotion du DLA auprès de ses adhérents pour leur permettre d'accéder facilement à ce dispositif et d'améliorer les liens entre les DLA et les adhérents et de parvenir à des accompagnements les plus pertinents possibles.
- La production des éléments de compréhension des adhérents de la COFAC (modèles économiques, fonctionnement, problématiques, etc.) et du secteur artistique et culturel à destination du réseau DLA.

Face à la crise sanitaire et son impact sur les associations culturelles, la COFAC a concentré ses missions 2020 afin d'aider les structures culturelles et artistiques à travers cette période particulière en répondant notamment à leurs questions d'ordre juridique et en communiquant sur les dispositifs gouvernementaux (*voir la Gestion de la crise*).



Lors de la sixième édition du forum **Entreprendre Autrement dans la Culture**, Marie-Claire MARTEL a participé à la Table ronde : [« Associations culturelles employeuses : quelles perspectives ? »](#).

Dans le cadre de la mission, la COFAC a participé à la seconde émission de la **grande enquête décennale sur les associations culturelles employeuses**, initiée en 2019 et conduite par OPALE en 2020 auprès d'un échantillon représentatif de 800 associations.

Pour réaliser les objectifs du CRDLA Culture, la COFAC a obtenu un financement correspondant à l'équivalent d'un tiers temps de travail de la coordinatrice. Soulignons une participation régulière à ce dossier de Marie-Claire MARTEL et Olivier LENOIR ainsi que celle de Côme FERRAND COOPER à partir de septembre 2020.

RELATIONS AVEC LES SERVICES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ET DE CEUX DU PREMIER MINISTRE

Les Conseillers Vie associative et Culture du Président de la République et du Premier ministre suivent les activités de la COFAC avec attention et l'accompagnent sur ces deux sujets. Conformément à la préconisation de l'Avis du CESE et au souhait du Premier ministre, un volet Culture a été intégré aux discussions autour des prochains Contrats de plan Etat-Régions.

RELATIONS AVEC LE SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET LA VIE ASSOCIATIVE

La COFAC dispose d'une Convention annuelle d'objectifs (CAO) avec le Ministère chargé de la vie associative qui reconnaît ainsi le rôle de la coordination, tant vis-à-vis du Mouvement associatif que du champ des associations culturelles.

La COFAC dispose également pour la période 2015-2018 d'une convention d'expérimentation avec le Fonds de développement de la vie associative pour la formation des bénévoles. La coordination a bénéficié d'un prolongement du conventionnement en 2020 pour l'organisation d'une dizaine de formations.

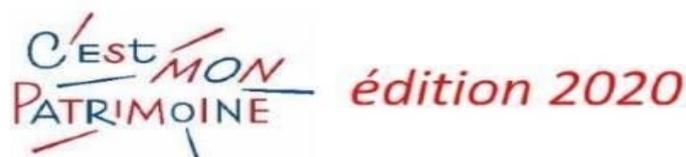
RELATIONS AVEC LE MINISTERE DE LA CULTURE

Les relations avec le Cabinet et les services du ministère de la Culture ont été intenses et parfois quotidiennes, de façon fluide et partenariale pendant cette année de crise.

L'action militante de la Cofac, autour des droits culturels et de la démocratie culturelle s'est poursuivie avec la création de la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle qui aboutira en 2021.

Le Secrétariat Général du Ministère de la Culture a maintenu un poste Fonjep culture de la coordinatrice nationale et a accordé à la COFAC une subvention pour les actions de coordination et de régionalisation.

Depuis novembre 2016, la COFAC est partenaire du Ministère de la Culture sur le dispositif "C'est mon patrimoine !".



À la demande du Cabinet, des contacts ont été pris par la COFAC avec les équipes du Pass Culture afin de travailler si possible à un partenariat concernant le Pass Culture.

RELATIONS AVEC LE HAUT-COMMISSARIAT A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Des relations continues ont été maintenues pendant la crise avec le Haut-Commissariat puis le Secrétariat d'Etat à l'ESS avec la participation de la Présidente à l'ensemble des réunions de crise menées afin de négocier des mesures applicables et souhaitables pour les associations culturelles.

RELATIONS AVEC L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT

La COFAC a répondu à l'ensemble des demandes des Députés, Sénateurs, Présidents des Commissions et Rapporteurs du Budget Culture de l'Assemblée Nationale et du Sénat. La COFAC a régulièrement fait remonter les informations sur les attentes et les besoins du secteur notamment dans la période de la crise sanitaire au Parlement.

La COFAC a participé aux actions menées par le Mouvement associatif auprès des élus sur le projet de **Loi confortant le respect des principes de la République** et sur le **Contrat d'engagement républicain**.

RELATIONS AVEC LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

La Présidente de la COFAC a continué ses activités de Conseillère auprès du CESE, poursuivant dans ce cadre la présentation de ***l'Avis Vers la Démocratie culturelle***, lors de réunions publiques, de débats en Région et d'échanges avec les Présidents et exécutifs régionaux. De nombreux acteurs publics de terrain s'en sont emparé, et des échanges sont en cours autour de l'évolution des pratiques.

Les associations culturelles et leurs préoccupations ont été présentées dans de nombreux Avis et notamment celui sur la grande pauvreté ou l'éducation populaire et dans les déclarations du Groupe des Associations. Plusieurs associations ont pu être auditionnées, y compris dans d'autres Sections que celles de la Culture (affaires sociales sur la question de l'accompagnement de l'enfant

handicapé, ou par la section de l'aménagement du territoire notamment) et présentées dans les Avis.

L'Avis vers la Démocratie culturelle a été présentée à Madame la Ministre de la Culture lors du changement de Gouvernement par Marie-Claire Martel et le Président Bernasconi. Cette entrevue s'est concrétisée par la reconnaissance de cette question primordiale avec son inscription dans la mission de la nouvelle délégation.

RELATIONS AVEC LE HAUT CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE (HCVA)

Claire VAPILLON représente la COFAC au sein du Haut Conseil de la Vie Associative. Elle participe aux réunions mensuelles du groupe d'engagement qui se déroulent en visioconférence. Les sujets traités se sont concentrés sur la crise sanitaire. Claire VAPILLON fait régulièrement le relais des inquiétudes du monde de la culture. Elle a travaillé sur une auto-saisine concernant les associations et l'environnement en apportant de nombreux témoignages en provenance du monde associatif culturel.

Le Haut Conseil à la Vie Associative a rendu un avis critique sur les articles ayant un impact sur la vie associative figurant dans le projet de loi confortant les principes républicains.

RELATIONS EUROPEENNES

Les entretiens avec la Commission Européenne sur la réforme du FSE+ se sont poursuivis. Le Conseil de l'Europe a manifesté son grand intérêt pour ***l'Avis Vers la Démocratie culturelle*** et souhaite poursuivre un travail afin de faire évoluer sa position sur les Droits culturels, position qui ne rencontre pour l'heure pas de consensus. Les travaux effectués et la définition proposée issue des travaux de la COFAC lui semble de nature à faire bouger les choses et serait susceptible de trouver un meilleur consensus.

RELATIONS AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC)

Les liens mensuels entre les Présidents ou les Bureaux des deux structures se sont poursuivis toute l'année et renforcés dès mars.

RELATIONS AVEC L'UNION FEDERALE DES STRUCTURES CULTURELLES (UFISC)

Rencontres avec l'UFISC lors des travaux dans le cadre de la convention avec le CRDLA Culture et des réunions organisées par OPALE.

RELATIONS AVEC LE CONSEIL D'ORIENTATION DES POLITIQUE DE JEUNESSE (COJ)

Malgré la crise sanitaire et les confinements, la COFAC continue de suivre les travaux de la commission « éducation populaire » essentiellement par visioconférence.

Impactée par la crise sanitaire et les confinements, la commission de l'éducation populaire s'est réunie cinq fois au cours de l'année. Les travaux ont été poursuivis sous la forme de deux groupes de travail spécifiques.

La commission « éducation populaire » a été saisie par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports pour produire deux rapports portant sur la relance et la généralisation des Projets éducatifs territoriaux (PEdT) dont fait partie le Plan mercredi, ainsi que sur les coopérations possibles avec l'éducation populaire dans le cadre de l'Enseignement moral et civique. Par ailleurs, la commission a été saisie par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative pour délibérer et rendre un avis sur le projet fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme. La COFAC a également participé à toutes les réunions plénières du COJ.

RELATIONS AVEC LE FONJEP

Participation à l'AG en ligne du Fonjep du 16 juin 2020 en mode webinaire. Depuis 2017, le Fonjep a construit avec le Cnajep une réflexion visant à aider les associations qui veulent faire évoluer leur modèle socio-économique, pour soutenir leur projet. Le projet sur les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire a franchi une étape importante avec la valorisation des premiers résultats des recherches-actions sur lesquels les associations vont pouvoir s'appuyer. Par ailleurs, la régionalisation du Fonjep s'est élargie à 15 territoires.

RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES DU MONDE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les relations de la COFAC avec ESS France, le CNCRESS, le CSESS s'effectuent principalement par l'intermédiaire du Mouvement associatif, au regard des faibles moyens humains de la COFAC. Cependant même si ce travail n'est pas mené directement à la COFAC, ses membres sont très investis tant dans les groupes de travail du Mouvement associatif ou du Haut-Commissariat que dans les Chambres régionales.

Les discussions avec nos partenaires de l'ESS se sont poursuivies. Le partenariat avec le groupe coopératif Up a été prolongé.

Dans leurs champs d'activité respectifs, la COFAC et le groupe Up ont décidé d'œuvrer à la démocratisation de l'accès à la culture sur les territoires. Cette démarche inclusive a vocation à faire se rapprocher les acteurs culturels associatifs, les salariés et les citoyens, les entreprises et les collectivités autour de leurs lieux de vie, en soutenant et en développant l'offre culturelle locale.

Pour cela, la COFAC et Up ont décidé de continuer à structurer leur collaboration à travers un véritable partenariat reposant sur **la promotion d'un écosystème culturel commun, le Pass Culture et le renforcement des réseaux** (Chèques Culture et Chèques Lire).

CESER

Des représentants de membres de la COFAC sont présents au sein des CESER par le biais des structures régionales du Mouvement associatif : ainsi Céline RECCHIA, Territoires et Cinéma, siège au CESER Ile-de-France, et Jany ROUGER, Président de la COFAC Nouvelle-Aquitaine, siège au CESER Nouvelle-Aquitaine, dont il est l'un des Vice-Présidents (Président de la Section veille et prospective).

Les représentants de secteurs qui siègent au CESER Bourgogne Franche-Comté sont : Corinne MOLINA, de Rempart, par un accord entre les structures œuvrant dans le champ des patrimoines et Bouchra HABBACHE-REZHI, de la CMF, par un accord entre les structures du champ de la création et de la diffusion artistiques, tandis que Jean-Jacques EPRON en tant que représentant des Foyers ruraux siège au CESER Nouvelle-Aquitaine.

La Ligue de l'Enseignement, membre de la COFAC, a un représentant dans la plupart des CESER, et André QUADRINI est président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes.

RELATIONS AVEC LES MEDIAS

Collaboration régulière avec les périodiques destinés aux responsables associatifs : *Juris Associations, Associations Mode d'Emploi, La Lettre du Spectacle, La Lettre du Musicien, La Gazette des Communes*. Interviews et renseignements fournis auprès de journalistes de divers journaux (Le Monde, *Libération, Télérama, La Lettre du Musicien, Le Figaro, L'Opinion, Les Echos, Toute la Culture, News tank, Ouest France, La Terrasse...*) et des journalistes free-lance.

III. COMMUNICATION ET PUBLICATIONS

SITE INTERNET

Pour répondre au mieux aux attentes de ses membres et partenaires, l'équipe de la COFAC, en collaboration avec l'agence Idées Nets met régulièrement à jour l'information de son réseau et l'actualité associative sur son site Internet.

Taux de fréquentation : sur 12 mois, nous évaluons à 25 600 visites par an, soit en moyenne 2 133 visites par mois.

Audience maximale : 219 visites le 26 mars 2020.

LETTRE D'INFORMATION ET FLASH INFO

La **Lettre d'information électronique** et le **Flash Info** rendent compte régulièrement des travaux de la COFAC, de l'actualité de ses membres, partenaires et du monde associatif en lien avec la culture. C'est aussi une veille quotidienne des actualités nationales et locales. Ces outils de communication sont envoyés à environ 4 000 abonnés.

Lettre d'info Juillet 2020



RESEAUX SOCIAUX

La COFAC communique également par l'intermédiaire de sa page **Facebook**.

Un compte **Twitter** a été ouvert et permet de relayer l'information des membres et nos enjeux communs. Cet outil est encore très insuffisamment saisi et relayé par les membres, il est pourtant un levier majeur pour peser dans le débat public aujourd'hui.

PUBLICATIONS

Elections Municipales 2020 : argumentaire



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Elections Municipales 2020

La vie associative : une richesse locale

Faire Culture avec tous



LES ASSOCIATIONS CULTURELLES, MOTEUR DE LA VITALITE COMMUNALE

En janvier 2020 la COFAC a élaboré en partenariat avec le Mouvement associatif un document sur les élections municipales largement diffusé auprès de ses membres.

Guide sur le vote électronique pour les Associations

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 a un impact important sur la tenue des Assemblées Générales d'un grand nombre d'organisations, en particulier les associations.

Dans ce cadre, le gouvernement a pris des mesures dès le mois de mars 2020 permettant dans certains cas et sous certaines conditions de repousser les dates de tenue de ses assemblées et éventuellement de les tenir par des moyens électroniques.

Le document de la COFAC réalisé en partenariat avec le groupe EXPLEO a pour objectif de servir de guide pour les associations adhérentes de la COFAC en les guidant sur la question du vote électronique, conformément aux dispositions juridiques en vigueur et aux modalités pratiques adéquates.

Plus généralement, il peut servir de base aux réflexions en vue de l'adoption du vote électronique, au-delà de la crise de la Covid-19, et y compris pendant des assemblées générales en présentiel.



Le vote électronique pour les Associations

Juillet 2020



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Communiqué de Presse

Paris, le 29 juillet 2020

GESTION DE CRISE : DEUX POIDS, DEUX MESURES ?

La crise sanitaire que nous vivons et ses différents impacts dans nos vies rappellent à quel point la solidarité, l'entraide, l'intérêt général sont des valeurs primordiales dans nos sociétés. Ces valeurs, les 340 000 associations culturelles continuent de les porter et de les diffuser, faisant fi des difficultés, avec opiniâtreté, force et engagement et ce, malgré les lourdes conséquences que la crise entraîne sur leurs activités et sur celles de leurs partenaires économiques et artistiques. Le nécessaire encadrement de leurs activités par des textes législatifs, les oblige à sans cesse à se renouveler pour adapter l'offre culturelle et festive afin de respecter les règles sanitaires pour protéger les publics, leurs 163 000 salariés, leurs 16 millions de bénévoles, les prestataires et les artistes. Cette tâche, ô combien difficile pour les équipes dirigeantes bénévoles permet de sauvegarder un minimum d'activité économique pour celles et ceux qui les accompagnent et qui en vivent mais aussi pour continuer à faire vivre la Culture et créer ce commun qui constitue une communauté humaine.

Alors que dire des libertés que certains, en Vendée, s'octroient sous couvert d'activité associative en méprisant l'interdiction des rassemblements de plus de 5000 personnes ? Les associations culturelles et festives, qui assument au quotidien depuis le début de cette crise leur pleine responsabilité de protection dans toutes leurs activités, ayant vu annulés cours, festivals, représentations et fêtes partout sur le territoire, adaptent les mises en scènes et comptabilisent ensemble artistes, techniciens et spectateurs, soutiennent les artistes du mieux qu'elles le peuvent. Alors même que leurs représentants appellent chacun à la rigueur dans l'observance des mesures sanitaires, les associations ne peuvent accepter ce « deux poids, deux mesures ».

Ceci s'ajoute au fait que, l'interprétation des textes par les Préfectures crée également des inégalités entre les acteurs culturels associatifs, autorisant ou interdisant les rassemblements dans des conditions variables. C'est ainsi le cas en Dordogne, par exemple, où toutes les manifestations culturelles ou festives sur la voie publique sont interdites jusqu'à nouvel ordre, se retranchant derrière un arrêté qui a été depuis de nombreuses fois modifié...

De plus, le manque flagrant de concertation récurrent avec ces citoyens et citoyennes engagés et leurs représentants qui valorisent et font vivre la culture dans toute sa diversité, y compris la culture populaire non lucrative, sur l'ensemble de nos territoires, pèse lourdement sur la pérennité de ces structures. Les règles sanitaires sont les mêmes que les activités soient lucratives ou non ou que les pratiques soient amateurs ou professionnelles. Le manque de soutien et d'accompagnement au motif de n'appartenir ni au secteur public ni à celui des industries culturelles n'en entraînera pas moins des mises en liquidations ou des mises au chômage. Le manque de visibilité qui en découle est peu propice ni à la sérénité ni à sécuriser ces millions de citoyens bénévoles qui donnent ce que chacun d'entre nous a de plus précieux : leur temps. Cela n'apaisera pas non plus une colère qui s'amplifie chaque jour.

La COFAC et ses membres s'insurgent contre de tels constats !

L'État de droit dans lequel nous vivons doit nous imposer à tous le respect des règles, de la même manière et dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire. L'Égalité est l'un des fondements de notre République : primordiale pour vivre ensemble, elle l'est aussi pour affronter au mieux la crise que nous traversons. Nous en appelons donc au civisme de tous, au respect des textes sur l'ensemble de nos territoires, à leur application équitable et à réinstaurer d'urgence un dialogue avec nos représentants, gage d'un travail collectif et constructif au service de l'intérêt général.



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Le 17 octobre 2020

Membres de la COFAC :

A Cœur Joie

*Association Nationale
des Professeurs d'Art
Dramatique*

*Association Nationale
pour les Etudiants
Danseurs et Musiciens*

*Confédération Française
des Batteries Fanfares*

*Confédération Musicale
de France*

*Confédération Nationale
des Foyers Ruraux*

*Fédération des Amis
du Théâtre Populaire*

*Fédération des
Ecomusées et Musées
de Société*

*Fédération Française
des Ecoles de Cirques*

*Fédération Française
de l'Enseignement
Artistique*

*Fédération Française
des Fêtes et Spectacles
Historiques*

*Fédération Française
des Maisons des Jeunes
et de la Culture*

*Fédération Française
des Sociétés d'Amis
des Musées*

*Fédération Nationale des
Comités
et Organisateurs
de Festivités*

*Fédération des Usagers
du Spectacle Enseigné*

*Fédération Nationale des
Compagnies
de Théâtre amateur
et d'Animation*

*Fédération Sportive
et Culturelle de France*

*Jeunesses Musicales
de France*

Ligue de l'Enseignement

*Patrimoine –
Environnement*

Peuple et Culture

Territoires et Cinéma

*Union des Fanfares
de France*

*Union nationale
des Jeunesses Musicales
de France*

Union REMPART

Communiqué – Mort pour avoir enseigné la République

La COFAC présente ses condoléances les plus sincères à la famille de Mr Samuel Paty, mort d'avoir enseigné les valeurs et les principes de notre République, mort d'avoir enseigné la liberté d'expression. Aucun obscurantisme, religieux ou idéologique, les remettant en cause ne peut être toléré : l'islamisme comme les autres, tous doivent être dénoncés sans ambiguïté.

L'Ecole est le premier lieu de la formation du citoyen. Sauf à compromettre gravement notre capacité à vivre tous ensemble, personne ne peut faire un choix parmi ce qui y est enseigné. L'instruction, l'éducation, la culture sont essentielles à l'émancipation, à la formation de l'esprit critique et ainsi à l'établissement d'une société libre, juste et fraternelle.

L'Ecole est le premier bien commun de la République, c'est donc toute la société qui doit veiller sur elle et assurer de son soutien absolu ceux qui, avec passion et courage, contribuent à faire de nos enfants des citoyens éclairés et libres. Nous, associations culturelles républicaines et laïques, assurons tous les enseignants de notre pleine solidarité et de notre détermination à mener à leurs côtés ce qui reste, visiblement, aujourd'hui encore, un combat.

La COFAC appelle à rejoindre les rassemblements organisés partout sur le territoire pour affirmer notre ferme résolution à vivre ensemble, en paix, en appui sur les valeurs républicaines et la laïcité, et notre soutien au corps enseignant et notre attachement à l'école, premier de nos biens communs.

Coronavirus : « la pérennité des associations culturelles est cruciale pour les collectivités »

Publié le 03/04/2020 • Par [Hélène Girard](#) • dans : [Actualité Culture](#), [France](#)



© Patricia Marais

Plongées dans une crise financière par l'épidémie de covid-19, les associations culturelles ne tiendront pas le coup sans le soutien des collectivités. Maire-Claire Martel, présidente de la Cofac (Coordination des fédérations et associations de culture et de communication), lance un appel aux élus, qui ne pourront pas penser l'après confinement sans les associations.

Dans quelle situation les associations se trouvent-elles ?

L'inquiétude est énorme sur les trésoreries : déjà très fragiles depuis plusieurs années, elles sont aujourd'hui en danger. Beaucoup d'associations redoutent même une mise en liquidation. Les activités sont à l'arrêt, donc les recettes aussi. Les inquiétudes sont grandes concernant également les subventions et le mécénat.

La situation est d'autant plus critique que le printemps et l'été constituent des saisons de grande activité pour beaucoup d'associations culturelles. C'est notamment le cas de celles qui œuvrent dans le spectacle vivant, le patrimoine, et des comités des fêtes. Nombre de structures s'étaient engagées avec des artistes et des prestataires artisanaux, qu'elles ne peuvent pas payer. Dans ce contexte, les responsables associatifs ont d'abord à gérer des problèmes très concrets.

Lesquels ?

D'abord, nous avons bataillé pour que les associations soient considérées comme des entreprises, afin qu'elles puissent bénéficier du [plan de soutien](#) que l'Etat a prévu pour ces dernières. Il y avait beaucoup de blocages. Nous avons obtenu qu'une association, à partir du moment où elle est employeuse, soit considérée comme une entreprise [\(1\)](#). Elle peut ainsi émarger au plan d'aide national et aux plans régionaux. Les associations ont donc pu

commencer à faire les demandes de chômage partiel, avec les difficultés techniques d'accès à la plateforme et d'ouverture des dossiers.

Cette situation nous renvoie à la nécessaire structuration des réseaux associatifs. Car pour gérer tous ces dossiers, il faut avoir des informations et des connaissances financières, juridiques, de RH, que n'ont pas forcément les présidents d'association. On voit combien il est important de consolider les corps intermédiaires et les têtes de réseaux associatifs, pour venir en aide à nos adhérents sur le terrain. C'est un problème que nous pointons depuis des années et qui explose aujourd'hui.

En ce qui nous concerne, nous avons modifié les statuts des Cofac régionales il y a quelques mois pour que les petites associations puissent y adhérer directement sans faire partie d'une fédération. Ce qui leur permet de bénéficier de notre appui.

Nous avons aussi ouvert sur notre site une [foire aux questions](#) accessible à l'ensemble des associations culturelles de France et un espace pour poser des questions spécifiques. Les élus et les directeurs des affaires culturelles des collectivités peuvent d'ailleurs aider les associations en les orientant vers ces espaces d'information, voire nous interroger eux-mêmes librement.

Que peuvent faire les collectivités pour aider les associations à ne pas sombrer ?

Nous appelons les maires à préserver ce bien précieux que constituent les associations, y compris celles qui n'ont que des bénévoles. Nous leur demandons le maintien des subventions pour les activités annulées, ainsi que leur versement anticipé. Tout simplement parce qu'il s'agit de la seule recette qui reste aux associations. Vu les difficultés financières que vont rencontrer les entreprises, elles ne peuvent guère compter sur le mécénat. Le versement des subventions leur permettra aussi d'honorer leurs engagements vis-à-vis des artistes, donc de préserver l'existence des compagnies.

Lors de la sortie du confinement, les recettes ne vont pas revenir immédiatement. Le report des activités dans les mois à venir n'est pas toujours possible. De plus, il faut aussi compter avec le temps de la production artistique et de la diffusion. Les activités d'éducation artistique et culturelle risquent fort de ne pas reprendre de sitôt. Beaucoup d'associations auront donc une saison blanche.

Mais les collectivités sont elles-mêmes [touchées financièrement](#) par la crise sanitaire...

Certes. Et nous en sommes conscients. Mais les associations sont déjà à l'étiage. En-dessous, elles ne peuvent pas survivre. Pour les collectivités, il s'agit d'un choix politique. Les maires connaissent bien les effets dramatiques de l'effilochage du tissu associatif déjà à l'œuvre dans certains territoires avant la crise du coronavirus.

[La pérennité des associations](#) est cruciale pour les collectivités. Nul ne sait dans quel état la population va sortir de cette période de confinement, de stress, mais aussi de deuil. Le confinement se vit différemment selon qu'on habite en milieu urbain ou en milieu rural, selon qu'on vit dans un tout petit logement ou une grande maison. Le confinement rend les inégalités et la désaffiliation sociales, encore plus criantes. Les maires, notamment ceux des petites collectivités, ont pris depuis longtemps la mesure du problème.

Le moment venu, [ils auront besoin des associations](#), qui sont les actrices d'une société apaisée et solidaire. On ne peut pas envisager l'après confinement sans les associations, et notamment celles de la culture. Nous aurons tous besoin de nous retrouver ensemble et d'inventer de nouveaux modes de sociabilisation, de refaire culture ensemble, territoire par territoire. Les associations, et plus globalement [l'économie sociale et solidaire](#), plus respectueuses de l'être humain et de son environnement, vont sortir renforcées de cette crise sanitaire. S'il fallait une preuve de leur utilité, cette crise nous l'a donnée.

Les associations culturelles se sont-elles mises en sommeil ?

Pas du tout ! Elles se réorganisent pour adapter leur projet associatif aux conditions du confinement et maintenir un lien avec leurs adhérents et leur territoire. Dans l'urgence, les associations s'attachent à trouver de nouvelles formes de partage de la culture et de lien social. Même si elles ne sont plus forcément sur leurs missions culturelles proprement dites, beaucoup réinvestissent leurs forces sur la participation civique, le soutien aux personnes isolées.

IV. ANNEXES

ANNEXE I



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Note de la COFAC – 10 octobre 2020

État des lieux du secteur culturel non lucratif

Chiffres généraux du secteur

Un nombre d'association en constante progression, permettant par sa répartition sur tout le territoire de faire vivre la culture y compris loin de toute ressource publique.

- 2013 : 260 000 associations¹
- 2017 : 350 000 associations²
- La part de leur budget provenant de ressources publiques est de 23%
- La structuration des associations culturelles n'a pas été accompagnée par le Ministère de la Culture, contrairement aux autres champs associatifs, ce qui génère de graves difficultés tant pour l'accompagnement que pour la démocratisation et l'implication citoyenne dans les politiques publiques culturelles.
- Les associations dites non employeuses portent en réalité l'emploi artistique partout sur le territoire de façon massive (premiers utilisateurs du GUSO à plus de 75%) et la quasi-totalité des Compagnies de théâtre ou de cirque par exemple.

I. Poids des associations culturelles employeuses

- 40 000 associations employeuses
- 3,1 milliards d'euros de recettes d'activité annuelles
- Budget cumulé de 7,5 milliards d'euros.
- Budget annuel médian : 50 000 €. Il est composé de 41% de recettes d'activité (vente de spectacles, billetterie, ateliers, cours, EAC, visites guidées, commandes...) et à 45% de subventions publiques.
- La moitié des associations culturelles employeuses dispose de moins de 23 500 € de subventions qui proviennent très majoritairement des collectivités locales.
- 25% des associations culturelles employeuses subventionnées ne disposent pas d'aides au fonctionnement
- 22% ne disposent que d'aides au projet, volatiles par définition.
- Plus des deux-tiers ne sont pas aidées par le ministère de la Culture.

¹ Source Enquête DEPS

² Source V. Tchernonog

A. Emplois

340 000 emplois soit 158 000 ETP

- 291 200 salariés, soit près de 146 000 ETP,
- Dont 99 600 sont salariés en CDD

NB : Il y a 10 ans le nombre de salariés était de 160 000 personnes 91 600 sont salariés en CDI

- A cela il faut ajouter : 47 200 travailleurs indépendants et plus de 100 000 salariés sont en CDDU (intermittents), mais ce chiffre constituerait une hypothèse basse d'après le CPNEFP-SV.

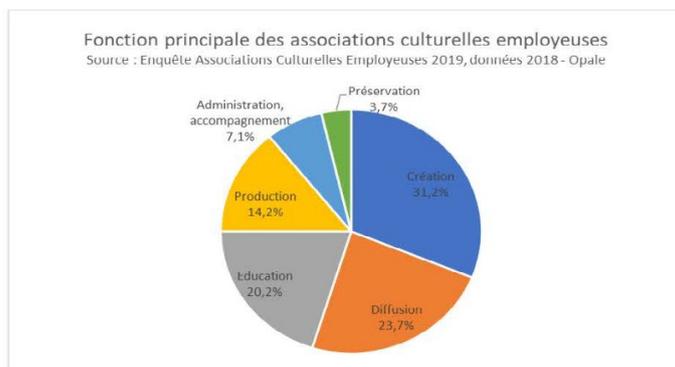
B. Domaines d'activité

Le secteur culturel associatif employeur est principalement relié au spectacle vivant pour près des deux tiers des associations et aux autres domaines culturels pour un bon tiers d'entre elles (37,3%). Ces dernières s'établissent ainsi :

- 62,6% dans le spectacle vivant,
- 9,3% dans l'audiovisuel et le multimédia,
- 7,5% dans l'éducation populaire
- 4,9% dans le patrimoine
- 4,9% dans les arts plastiques et visuels
- 3,8% dans le livre et la presse
- 5,7% des associations culturelles employeuses sont transversales à plusieurs domaines d'activité.

C. Fonction

Si 73,2 % des associations culturelles employeuses assurent des fonctions d'éducation, leur activité principale relève de :



31% d'entre elles ont pour activité principale de la création ; compagnies, collectifs, etc.

NB : mais elles représentent la quasi-totalité des compagnies !

14% d'entre elles ont pour activité principale la production ; édition, bureau de production, petits labels musique, fabrique artistique, ainsi que les compagnies (création) faisant aussi la production de leurs spectacles.

20,2% d'entre elles ont pour activité principale l'éducation, « *permettant le développement et le transfert de compétences au sein d'activités culturelles reconnues, mais elle a également une fonction de sensibilisation aux domaines culturels. L'éducation culturelle inclut dès lors toutes les activités culturelles qui rassemblent des professionnels, les amateurs qui les pratiquent ainsi que les citoyens et consommateurs qui y participent* » (Deroin, 2011, p. 7). Ces associations sont des écoles et structures d'enseignement artistique ou culturel, les centres d'animation... Si tous les domaines culturels sont concernés, elle est particulièrement significative dans l'éducation populaire et le spectacle vivant (musique et danse notamment).

NB : l'enseignement artistique spécialisé en France en musique, danse, théâtre est assuré à seulement 15% par le service public, les 85% restant relevant du secteur associatif employeur. Ce chiffre atteignant presque 100% pour le cirque ou les arts plastiques.

23,7% d'entre elles ont pour activité principale la diffusion ; médias associatifs, associations organisatrices d'événements, de festivals, et lieux de diffusion (théâtres, centres culturels, salles de concert, galeries et salles d'exposition, cinémas et lieux de diffusion polyvalents, quelques bibliothèques, ludothèques et libraires ou disquaires associatifs.

3,7% d'entre elles ont pour activité principale le patrimoine : elles ont une fonction de préservation « *recouvrant toutes les activités qui conservent, protègent, restaurent et maintiennent le Patrimoine Culturel* » (Deroin, 2011, p. 7). Ce sont essentiellement des musées, des monuments historiques, des sites patrimoniaux et d'autres associations œuvrant dans le domaine du patrimoine, où elles sont nettement polarisées.

7,1% d'entre elles ont pour activité principale une fonction d'administration, « *renvoyant aux activités menées par tous les organismes institutionnels, publics ou privés, dont la mission est d'offrir et de créer les moyens et l'environnement favorable aux activités, aux opérateurs et aux espaces culturels. Cela inclut les activités administratives et les activités de soutien technique pour gérer et développer les activités culturelles* » (Deroin, 2011, p. 7). Ces associations sont des fédérations et des groupements sectoriels ou territoriaux, des agences culturelles, mais aussi des associations de conseil et d'accompagnement, des groupements d'employeurs et des prestataires de services administratifs.

II Photo économique du secteur suite à la crise

A. Pour l'ensemble des associations culturelles

Vision générale – chiffres juin 2020

- **72%** de l'ensemble des associations culturelles ont vu chuter leur activité en dessous de 20%, et **94%** d'entre elles ont dû annuler des événements. Perte annoncée de 50% des ressources propres
- **57 800** associations culturelles ont perdu entre 10 000 et 50 000 euros.
- **17 000** associations culturelles ont perdu entre 50 000 et 500 000 euros
- **55%** de l'ensemble des associations culturelles ont pu activer le fonds de solidarité et **39%** ont reporté leurs échéances sociales et fiscales.
- Les associations culturelles ont **utilisé l'éventail** des solutions proposées. Seules **7%** ont eu recours au prêt garanti par l'Etat
- Les associations culturelles attendent un **soutien majeur** des **collectivités territoriales**
- **72%** des associations culturelles ont rencontré des difficultés dans la mise en place des aides :
 - Aides peu adaptées aux statuts associatifs,
 - Démarches lourdes

-
- Difficulté à joindre les services
 - Les associations culturelles ont revu majoritairement leur mode de fonctionnement général et ont utilisé massivement le numérique :
 - 70% témoignent d'une évolution nette de leurs pratiques à ce niveau,
 - 16% témoignent d'une absence d'évolution par manque de temps ou de recul,
 - 14% disent que cette évolution n'a pas semblé nécessaire.
 - Les équipes dirigeantes des associations culturelles ont **fonctionné collectivement et d'une manière satisfaisante**
 - Une chute plus forte des dons des particuliers pour **31%** des associations culturelles que pour l'ensemble du secteur associatif est constatée,
 - Une baisse du mécénat de la part des entreprises pour **27%** des associations culturelles
 - **33%** des associations culturelles sont en attente du versement des subventions annoncées et **49%** ont besoin d'une aide ou de dons pour passer la crise.
 - Une association culturelle sur deux a besoin de confirmer ses partenariats financiers et pour **81%** des associations de loisir ou de vie sociale, l'application des mesures sanitaires demeure un problème.
 - **73%** des associations culturelles employeuses ont en attente du versement des subventions annoncées et **64%** ont besoin d'une aide pour passer la crise.
 - **32%** des structures ont mis la totalité de leurs salariés au chômage partiel et **34%** des structures à plus de **80%**.
 - Les salariés sont tous en poste dans seulement **30%** des associations culturelles.
 - La crainte d'un dépôt de bilan imminent concerne **3%** des associations culturelles, dont 775 associations employeuses selon les chiffres URSAFF, et 2600 selon les chiffres LMA.
 - **45%** des associations culturelles ont besoin du maintien du dispositif du chômage partiel et **31%** risquent de ne pouvoir maintenir leur effectif salarié.

A quelles mesures les structures ont-elles fait appel ?

- En premier lieu le Fonds de Solidarité pour les TPE (**45%**), puis le dispositif de secours et fonds d'urgence COVID-19 (39%) et enfin le délai de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (**39%**).
- **14%** des répondants ont également fait appel à une ou plusieurs mesures proposées à l'échelle de leur territoire et que **11%** ont eu recours au prêt bancaire.
- **Les mesures de la BPI**, la médiation de crédits et la médiation des entreprises sont quant à elles très peu citées.
- **La répartition** de ce recours aux aides entre les différents types de structures montre une forte utilisation du Fonds de Solidarité pour les TPE par les compagnies, groupes et collectifs.

Besoins en accompagnement : assistance juridique, trésorerie

- Une demande récurrente de **recevoir moins d'informations**, mais des informations **claires et non contradictoires**, notamment sur les conditions d'application des aides mises en place ;
 - Une assistance sur la **manière de mettre en place**, dans les équipements et lors des interventions artistiques, les **règles sanitaires** afin d'assurer la sécurité des personnels et des publics, avec chiffrage des coûts induits par ces dispositions ;
 - De nombreuses demandes de **prolongation des droits des intermittents** – ces demandes ayant été formulées avant l'annonce des mesures gouvernementales ;
 - Une aide à la **réorganisation du travail**, que ce soit pour la rédaction des contrats, l'organisation technique de la répétition, de la diffusion ;
 - Un **soutien à la gouvernance de l'association** pour réduire les effets néfastes du confinement et de l'arrêt de travail sur le moral des membres de l'équipe, et les risques psychosociaux induits ;
-

- Plusieurs structures invitent à la **mise en place de débats d'ampleur sur l'avenir de leur métier**, soit par filières, soit au niveau local, ce que l'un des répondants résume par l'idée « *d'états généraux de la culture* » pour penser l'après.
- Une **clarification des mesures de soutien** ainsi que de la lecture des textes en vigueur
- Une **clarification des mesures de reprise** et l'obtention d'un calendrier clair sur la reprise.
- Avoir des **protocoles sanitaires clairement définis** ;
- Avoir des **moyens pour mettre en place les mesures sanitaires**.

B. Photo économique du secteur – associations culturelles employeuses uniquement

Vision générale – chiffres juin 2020

- **45%** des associations employeuses ont pu activer les solutions financières proposées par les pouvoirs publics, alors que ce n'est le cas que pour **25%** de l'ensemble des associations culturelles.
- **7%** des associations culturelles n'ont plus aucune trésorerie. C'est le cas, en particulier, de **1600 structures employeuses**.
- Plus du **quart des 40 000** structures employeuses est menacé à **moins de 3 mois**.
- **66%** des associations culturelles employeuses ont recours au chômage partiel
- Seules **36%** des associations culturelles employeuses ont pu redémarrer leur activité [à l'issue du confinement]
- Un ensemble de **27 400** associations en situation de risque
- **98 300 emplois** de permanents en situation de fragilité (69 900 ETP)

Annulation de :

- 17 400 CDI,
- 102 600 CDD,
- 336 700 CDDU d'artistes
- 224 800 CDDU de techniciens
- ⇒ Soit un total de **681 500 contrats annulés**

Une baisse de 50% de l'activité 2020 des associations employeuses équivaldrait pour elles à une perte d'1,5 milliards d'euros. Il semblerait en cette rentrée que ce déclaratif au mois d'avril s'avère confirmé – 50% de pertes sur 2020, que ce soit de recettes d'activités ou de subvention.

- Les subventions publiques versées aux associations culturelles employeuses représentent quant à elles un montant cumulé de **3,4 milliards** d'euros.
- **50%** des associations subventionnées – *17 000 employeurs des arts et de la culture* – ont moins de **23 500** euros de subventions annuelles
 - ⇒ **Il suffirait donc d'un petit effort budgétaire pour sauver un très grand nombre d'associations**

- **69%** des subventions, soit **2,2 milliards** d’euros, proviennent des collectivités territoriales. Une diminution du volume global de subventions de **30%** représenterait une perte de plus d’1 milliard d’euros pour le champ associatif culturel employeur.
- La masse salariale représente près de **4,3 milliards** d’euros
- Un ensemble de **27 400** associations en situation de risque
- **98 000 emplois** de permanents sont en situation de fragilité
- **Annulation** depuis le début de la crise de près de **700 000 contrats** de CDDU – *intermittents*
- **Fragilisation des structures** confrontées à la baisse de leurs recettes, aux tensions de trésorerie et au risque de non versement des subventions (inégalités de traitement en fonction des territoires)
- Risques de **faillites et de disparition** des petites associations qui constituent le maillage de la vie artistique et culturelle sur l’ensemble des territoires.
- Conséquences directes sur **l’emploi des travailleurs.es les plus précaires** (intermittents, auteurs, vacataires...).
- De nombreuses questions spécifiques : activités (résidence, EAC etc.), artistes étrangers....
- Craintes liées à l’embouteillage du report des spectacles dans un contexte où les enjeux de diffusion étaient déjà très problématiques ce qui va générer un effet de **concurrence accrue**
- Fortes menaces sur les **activités de création, de production, de diffusion et de formation**.
- Danger sur le respect des **droits culturels** et le respect de la diversité des expressions culturelles avec une tendance au renforcement des **phénomènes de concentration**.

Les conséquences pour le champ culturel seront à la fois économiques, et démocratiques, car elles sont aussi susceptibles de mettre à terre l’ensemble des associations qui font la culture du quotidien des territoires et qui portent l’emploi artistique de façon massive. De plus, toute association, employeuse ou non, qui serait en situation de cessation de paiement verrait son président assigné au Tribunal alors qu’il n’aura rien fait de mal. Ces Présidents sont des citoyens BENEVOLES qui portent l’emploi des artistes et font vivre la fraternité active de notre pays. L’impact de ces situations sur l’opinion publique sera très négatif.

Sources :

- Enquête COFAC/ Le Mouvement associatif/ RMNA / recherches et solidarité juin 2020
- Enquête nationale OPALE menée au mois de mai 2020 sur les associations employeuses, et sur l’impact du Covid sur les structures culturelles associatives.



Pour nous contacter :

COFAC

22 rue Oberkampf - 75011 PARIS

www.cofac.asso.fr - cofac.coordination@cofac.asso.fr

Tél. 01 43 55 60 63 et 06 80 98 40 09



ANNEXE II

COFAC AUVERGNE RHONE-ALPES (AURA) :

Arnaud THENOZ représentant la FNCOF a été conforté à la tête de la COFAC AURA avec un Bureau restant inchangé.

Deux vice-présidentes dynamiques en les personnes de Jacqueline COSTA-LASCOUX, représentant Les Amis de Musées, et Marie-Hélène CHATEAU, représentant quant à elle Patrimoine Environnement. Au poste de trésorier, nous retrouvons Pascal CHARTON représentant l'Union des Fanfares de France, et au secrétariat, Patrice MORANDA représentant quant à lui la CMF.

3 nouvelles entités nous ont rejoints cette année : La Fédération Régionale des Ecoles de Cirque, L'Union Régionale FNCTA d'Auvergne et la Fédération Régionale des Radios Associatives. Ce qui porte aujourd'hui à 11 membres actifs siégeant au Conseil d'Administration de notre COFAC

De nombreux projets structurels ont été mis en place (réforme statutaire, fonctionnement, communication). Ils visent notamment à donner de la visibilité à l'association ainsi qu'à améliorer sa notoriété. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les responsables politiques territoriaux de la culture: Vice-Président à la culture du département de la Loire (42), Vice-présidente à la Culture du Département du Cantal (15), Vice-président à la culture du département de la Drôme (26), ainsi que la Vice-présidente à la Culture du département de l'Ain (01).

Notre participation assidue aux réunions statutaires du Mouvement associatif AURA a aussi permis de proposer un de nos membres au bureau de cette importante coordination, ainsi que de replacer la Culture au centre des préoccupations et discussions.

En parallèle 3 réunions de travail ont pu se tenir avec les services culturels de la Région Auvergne-Rhône-Alpes autour de madame CHAUCHEPRATE, directrice des affaires culturelles, dans le cadre du déploiement de la charte des engagements réciproques signée entre la COFAC et le ministère de la Culture en Région, pour suivre bien entendu la crise sanitaire que nous avons traversé, et pour préparer un grand moment d'échange autour de la démocratie culturelle sur notre grande Région: Les Rencontres Cultures 2021.

Enfin, la mutualisation des moyens entre fédérations membres de notre COFAC, aura permis la défense, l'accompagnement, l'information de nos réseaux sur les dispositifs de soutiens mis en place par les départements, la Région et l'Etat pour traverser cette crise sanitaire sans précédent.

COFAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (BFC):

La COFAC Bourgogne-Franche-Comté étant membre du bureau du Mouvement associatif, Claire VAPILLON, présidente, participe régulièrement aux réunions du Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté et représente la COFAC régionale aux réunions consultatives qui étudient les dossiers de subventions accordées au titre du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).

COFAC GRAND EST (GE):

Une réunion entre la COFAC/COFAC Grand Est et l'UNAT/l'UNAT Grand Est s'est déroulée à Strasbourg le 7 janvier 2020, pour évoquer un partenariat qui aurait pour but de rapprocher la culture et le tourisme, d'amener la culture sur les lieux et territoires de tourisme. Dans le cadre de ce partenariat, les associations des fédérations membres de la COFAC pourraient ainsi proposer aux usagers directement sur les lieux touristiques, leurs activités et spectacles afin de les diffuser plus largement, notamment par le biais de l'UNAT.

COFAC NOUVELLE AQUITAINE (N-A) :

Les actions réalisées en 2019.

Contribuer à une meilleure connaissance (mutuelle et extérieure) et reconnaissance du secteur culturel associatif :

- L'inventaire des Fédérations constitutives de la COFAC N-A et de leurs adhérents a été réalisé, puis finalisé et cartographié à l'aide d'un prestataire (*Belokane*).
- Les réunions statutaires permettent d'assurer régulièrement une meilleure connaissance mutuelle des activités de chaque Fédération, et parfois de partager des projets communs.
- Outils de communication : la page dédiée à la COFAC N-A sur le site Internet de la COFAC nationale a été mise à jour et complétée.

Représenter les associations auprès des interlocuteurs publics et associatifs :

- Conseil régional : Rencontres régulières avec la Vice-Présidente chargée de la vie associative dans le cadre des activités du Mouvement associatif.
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : suite à la signature de la Charte d'engagements réciproques entre la COFAC nationale et le Ministère de la Culture, un contact a été pris avec le DRAC pour étudier la possibilité de décliner cette Charte en région. En raison de la crise sanitaire, la rencontre n'a pas encore pu être organisée. Il nous faudra sans doute attendre la rentrée de septembre pour la mettre sur pied.
- CESER : deux des membres de la COFAC N-A sont membres du CESER : Jany ROUGER en tant que représentant du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine, Jean-Jacques EPRON en tant que représentant des Foyers ruraux. Indirectement, la voix de la COFAC N-A peut donc se faire entendre au sein de cette institution.
- La COFAC N-A est membre fondateur du *Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine (MANA)*. Elle est représentée au sein du CA par deux personnes titulaires (Jany ROUGER et Georges BOITEAU, Pierre-François BOYER étant suppléant). La COFAC N-A s'est fortement impliquée dans la bonne marche du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine, Jany ROUGER en étant le Vice-Président.
- Cet engagement au sein du MANA (Vice-Présidence, pilotage de groupes de travail, participation à la Commission consultative sur les emplois associatifs, participation à la Commission régionale FDVA) permet à la COFAC N-A d'avoir des relations régulières et privilégiées avec les représentants de la Région (élus et services) et de l'Etat (DRJSCS).

Structurer les services aux associations membres :

- Veille sur l'actualité régionale et les divers dispositifs ou appels à projet : la COFAC N-A relaie régulièrement auprès de ses adhérents les informations reçues de l'Etat, de la Région ou de la COFAC nationale.

Organiser des rencontres thématiques :

- Une rencontre thématique sur l'éducation artistique a été organisée le 13 juin à Cenon (33), en partenariat avec la CMF-Aquitaine. Elle a connu un réel succès et permis de rassembler plus de 40 participants, dont de nombreux partenaires institutionnels.

Participer aux réflexions régionales :

- La COFAC N-A s'est inscrite parmi les « Volontaires pour les droits culturels » sollicités par la Région Nouvelle-Aquitaine pour participer à une démarche de réflexion visant à traduire la promotion des droits culturels dans ses règlements d'intervention. À ce titre, plusieurs membres de la COFAC N-A ont participé à la rencontre de présentation du rapport final le 20 novembre à Bordeaux (à la MECA).

- Des membres de la COFAC N-A (des représentants de l'URFR, dont Jean-Jacques EPRON, un représentant de la CMF) ont été auditionnés par la Commission « Vie sociale, culture et citoyenneté » du CESER de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de son auto-saisine sur les « pratiques en amateur, expression des droits culturels ».
- La COFAC N-A a été invitée à participer à la rencontre organisée par l'Union régionale des Centres sociaux (devenue URNACS) à Eysines (33) pour son extension à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Jany Rouger y a animé un atelier de travail autour du projet culturel.

Participer aux rencontres nationales :

- La COFAC N-A a participé à la Rencontre nationale organisée le 15 février à Paris par la COFAC à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire. Rencontre qui a été le cadre de la signature de la Charte d'engagements réciproques entre la COFAC nationale et le Ministère de la Culture.
- La COFAC N-A a aussi participé à la réunion des COFAC régionales organisée à Paris le 11 avril.

COFAC OCCITANIE :

Une naissance dans la tourmente !

L'Assemblée générale constitutive de la COFAC Occitanie s'est tenue le 7 février 2020 à Toulouse (dans les locaux de la FNCOF) avec validation des statuts, élection du Conseil d'administration puis du bureau.

La représentation des fédérations à la COFAC Occitanie couvre à peu près tous les champs culturels :

Spectacle vivant : FFEC, FNCTA, UFF

Patrimoine et musées : AMROC (FFSAM), Union Rempart en Occitanie

Education populaire : FRMJC, Peuple et culture

Organisateurs de festivités : FNCOF, FFFSH

En outre le premier CA a validé l'adhésion d'un membre local : UGOH (Union Généalogique Occitanie Historique)

La crise sanitaire qui s'est déclarée dans la quinzaine de jours qui ont suivi cette AG nous a empêché de nous réunir en présentiel mais l'activité a pu continuer en mode dégradé grâce à l'outil numérique.

MISE EN PLACE DE LA COFAC OCCITANIE

- Prise de contact avec le représentant du Mouvement Associatif pour héberger le siège de la COFAC Régionale dans leurs locaux. Demande validée
- Déclaration de l'Association validée en préfecture en date du 06/03/2020 avec obtention des numéros : code APE, SIRET, SIREN
- Déclaration de l'Association validée au journal officiel en date du 14/03/2020
- Ouverture d'un compte bancaire Crédit Mutuel - Agence d'Abi – gestion Marie-Claude RAMIREZ.

VIE ASSOCIATIVE

Une réunion organisée par visioconférence avec l'ensemble de nos adhérents en date 23/04/2020 nous a permis de faire un tour d'horizon des associations culturelles représentées, de mieux connaître les activités des fédérations au niveau régional, et de transmettre, au niveau national les difficultés rencontrées par nos adhérents.

Dominique TREISSEDE a suivi la formation des présidents de COFAC régionales organisée par la COFAC Nationale le 14 mai 2020 et participe autant que faire se peut aux réunions de la COFAC Nationale (13 réunions de crise et 4 Conseil d'Administration) et adresse aux adhérents les informations transmises par le National.

Marie-Claude RAMIREZ et Marie-Dominique MALNOUE participent aux réunions d'informations du Mouvement Associatif.

La COFAC Occitanie est intervenue en apportant son témoignage lors du webinaire organisé par le Mouvement Associatif Occitanie les 16 et 26 juin.

COFAC PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

L'année 2020 marque la (re)naissance de la COFAC Paca après une première tentative infructueuse quelques années auparavant.

L'Assemblée générale constitutive de la COFAC Paca s'est tenue le 04 mars 2020 à Marseille (dans les locaux de la Ligue de l'enseignement) avec validation des statuts, élection du Conseil d'administration puis du bureau.

La représentation des fédérations à la COFAC Paca couvre à peu près tous les champs culturels :

Spectacle vivant et Musique : FFEC, FNCTA, UFF, CPF, FREC,

Patrimoine et musées : Amis des musées Paca (FFSAM), Union Rempart en Paca

Education populaire : FRMJC, Peuple et culture, FSCF, URFOL

Organisateurs de festivités : FFFSH

Fait atypique, le premier CA a validé l'adhésion d'un membre local : Les Têtes de l'Art à qui la présidence a été confiée au travers de son directeur Sam KHEBIZI. Ce choix inhabituel résulte d'une longue et ancienne relation avec la COFAC et l'inscription de cette association reconnue au sein des réseaux CRESS et Mouvement Associatif régional.

Paradoxalement, la crise sanitaire qui s'est déclarée à cette période a permis aux acteurs régionaux d'être plus soudés et mobilisés face aux difficultés rencontrées et à venir.

MISE EN PLACE DE LA COFAC PACA

- Prise de contact avec le représentant du Mouvement Associatif pour siéger à nouveau au sein du CA régional.
- Déclaration de l'Association validée en préfecture en date du 02/05/2020 avec obtention des numéros : code APE, SIRET, SIREN
- Déclaration de l'Association validée au journal officiel en date du 09/05/2020
- Ouverture d'un compte bancaire Caisse d'Epargne Marseille

VIE ASSOCIATIVE

Sam KHEBIZI a suivi la formation des présidents de COFAC régionales organisée par la COFAC nationale le 14 mai 2020 et participe autant que faire se peut aux réunions de la COFAC nationale (12 réunions de crise et 4 Conseil d'Administration).

Le président a animé une réunion de bureau (quasi) mensuelle ainsi qu'un CA trimestriel.

Les réunions 2020 ont eu lieu les : 02/04, 20/04, 22/04, 06/05, 13/05, 11/06, 11/09, 18/11

Sam KHEBIZI siège au titre de la COFAC au sein de la CRESS et du Mouvement Associatif.

La COFAC Occitanie est intervenue en apportant son témoignage lors du webinaire organisé par le Mouvement Associatif Occitanie les 16 et 26 juin.

Un travail important a été réalisé pour comptabiliser et cartographier les membres et activités des fédérations adhérentes de la COFAC en Paca. L'état des lieux en format excel a été finalisé fin 2020 et sera mis en page en 2021.

Sur cette base, une série de demandes de rendez-vous institutionnels a été réalisée, en priorité avec la DRAC et le conseil régional.

Au terme de ces premiers mois de fonctionnement, le retour des fédérations adhérentes est plutôt positif avec le souhait de renforcer en 2021 notre capacité de plaidoyer collectif en priorité.

V. PARTENAIRES ET SOUTIENS



AVEC LE SOUTIEN DE



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

www.cofac.asso.fr

22 rue Oberkampf - 75011 PARIS
Tél. 01 43 55 60 63 - cofac.coordination@cofac.asso.fr